



MAIRIE DE SAINT VERAND



Compte-rendu du Conseil Municipal extraordinaire Du mardi 19 avril 2022

Présents (excusés): Mrs et Mmes Gérard CHARDON, Patrick-ABBAMONTE, Isabelle AULAS, Camille BERCHOUX, Thérèse CHAVAND, Jean-Jacques CORBIGNOT, Nadine IMBERT, Christophe MALARD, Aurore MOISSET, Joël MORAND, Guillaume PETIT, Dominique POUTIGNAT, Joëlle RADDAZ, Christophe TRIOMPHE, Martine VIVIER-MERLE
Pouvoir : Christophe MALARD donne son pouvoir à Jean-Jacques CORBIGNOT ; Martine VIVIER MERLE donne son pouvoir à Thérèse CHAVAND

Gérard Chardon ouvre la séance à 18h30 en salle du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

↳ Délibérations :

- 1/ Attribution des marchés pour la rénovation thermique des 2 salles hautes et aménagement d'un sanitaire PMR du bâtiment communal les Serves
- 2/ Subvention : Appel à projets départemental 2022
- 3/ Subvention : Dotation de Soutien à l'investissement public Local 2022
- 4/ Subvention : Amendes de Police 2022
- 5/ Questions diverses

DELIBERATIONS

DELIBERATION N°2022-04-01 : ATTRIBUTION DES MARCHES POUR LA RENOVATION THERMIQUE DES 2 SALLES HAUTES ET AMENAGEMENT D'UN SANITAIRE PMR DU BATIMENT COMMUNAL LES SERVES.

La commission d'appel d'offres à statuer sur les entreprises retenues dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment communal les Serves.

- Lot n°01 : Démolition – Maçonnerie – Flocage : entreprise Lavieille (TERNAND)
- Lot n°02 : Menuiseries extérieures et intérieures bois : entreprise Brun Frères (AMPLEPUIS)
- Lot n°03 : Plâtrerie – Plafond – Peinture : Guelpa Père et Fils (GLEIZE)
- Lot n°04 : CVC – Plomberie : Dubost Recorbet (SAIN BEL)
- Lot n°05 : Electricité : Dubost Recorbet (SAIN BEL)

Pour un montant total HT : 224 779,05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de M. le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer le marché,
- **PREVOIT** l'inscription de ce projet au budget communal,
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document en lien avec ce projet.

DELIBERATION N°2022-04-02 : SUBVENTION APPEL A PROJETS DEPARTEMENTAL 2022

M. le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier auprès du Département au titre de l'appel à projets 2022 pour le projet de rénovation du bâtiment CHABERT MOYERES, sur la base des montants financiers suivants :

Coût du projet	
Nature des dépenses	Montant HT
Désamiantage	38 140,85 €
Démolition / Maçonnerie / Clos couvert	446 034,80 €
Lots de finition	208 574,35 €
Lots techniques	200 000,00
TOTAL	892 750,00 €

Recettes prévisionnelles		
Nature des recettes	Taux	Montant
DSIL rénovation énergétique pour les travaux énergétique et la maîtrise d'œuvre	70%	624 925,00 €
Département du Rhône	10 %	89 275,00 €
Autofinancement de la commune	20%	178 550,00 €
TOTAL		892 750,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de M. le Maire et **AUTORISE** M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'appel à projet.
- **SOLLICITE** une subvention de 89 275,00 €
- **PREVOIT** l'inscription de ce projet au budget communal
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à cette opération.

DELIBERATION N°2022-04-03 : SUBVENTION DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2022 (DSIL)

M. le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier au titre de la DSIL sur l'exercice 2022 pour le projet de rénovation du bâtiment CHABERT MOYERES, sur la base des montants financiers suivants :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Désamiantage	38 140,85 €	DSIL 2022	70 %	624 925,00 €
Démolition / Maçonnerie / Clos couvert	446 034,80 €			
Lots de finition	208 574,35 €	Département du Rhône	10 %	89 275,00 €
Lots techniques	200 000,00 €			
TOTAL	892 750,00 €	Autofinancement de la commune	20%	178 550,00 €
		TOTAL		892 750,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de M. le Maire et **AUTORISE** M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL
- **SOLLICITE** une subvention de 624 925,00 € auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL 2022
- **PREVOIT** l'inscription de ce projet au budget communal
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à cette opération.



DELIBERATION N°2022-04-03 : AMENDES DE POLICE

Gérard CHARDON propose de déposer un dossier auprès du Département dans le cadre des Amendes de police pour la sécurisation du hameau de Taponas sur la base du plan de financement suivant :

Coût du projet	
Nature des dépenses	Montant HT
A/ installation de chantier, signalisation temporaire, détection, protection, marquage et piquetage des réseaux	1 000
B/ Préparation : démolition de chaussée, découpage trottoir	609,50
C/ Assainissement : tranchée de canalisation eaux pluviales	4 290
D/ Terrassement de chaussée, grave concassé 0/31,5	6 540
E/ Revêtement de chaussée : béton bitumeux, mise en œuvre, marquage	3 072
TOTAL	15 821,50€

Recettes prévisionnelles		
Nature des recettes	Taux	Montant
Département / Amendes de police	50%	7 910,75
Autofinancement commune	50%	7 910,75
TOTAL		15 821,50€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'exposé de M. le Maire
- AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département du Rhône dans le cadre des Amendes de police 2021
- SOLLICITE une subvention de 7 910,75 € auprès du Département du Rhône
- PREVOIT l'inscription de ce projet au budget communal
- AUTORISE M. le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à cette délibération.

5/ QUESTIONS DIVERSES

- Discussion autour du devenir du Bâtiment communal exploité par l'OGEC (Mise en place d'un groupe de travail)
- Mme Thérèse CHAVAND présente les principaux points du conseil d'école du 21/03/2022 (ci-joint au présent compte-rendu)

